CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E154937** **VALABLE JUSQU'AU** **08/11/2026**

ÉDITÉ LE **13/10/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2015
Forme juridique : SARL
Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : **813 301 884 00017**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 5002092
Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 114242560002
Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 114242560002
Situation fiscale et sociale : A jour au 09/10/2025

Raison sociale : **ENTREPRISE LE GRALL**

2 RUE DE LA CHESNAIE
22360 LANGUEUX

Téléphone : 0296613215 **Fax :**
Portable : 06 29 97 74 56

Site Internet :
E-mail : entlegrall@orange.fr

Responsabilité légale :
LE GRALL MAXENCE GÉRANT

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	09/11/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	09/11/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/11/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	09/11/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	09/11/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	09/11/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	09/11/2023
o Ventilation mécanique	09/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.